

Le Directeur Général

*Madame Françoise REDOLFI
Présidente du SMAF UNSA PNC*

*Monsieur David LANFRANCHI
Président du SNPNC-FO*

*Madame Flore ARRIGUI
Présidente de l'UNAC-CGC*

Roissy, le 11 février 2017

Mesdames les Présidentes, Monsieur le Président,

Pour faire suite à la rencontre ce vendredi des représentants de l'intersyndicale SNPNC-UNSA PNC avec Jean Marc Janaillac, Gilles Gateau et moi-même, ainsi qu'aux échanges ce même jour avec les représentants de l'UNAC, je souhaite vous confirmer par écrit un engagement très important que j'ai pris devant vous.

Je sais que la création de la nouvelle compagnie (projet « Boost ») crée une inquiétude chez beaucoup d'hôtesse et stewards de notre compagnie, celle que dans le futur le champ de cette nouvelle compagnie s'étende au détriment d'Air France, certains disent qu'elle « cannibalise » Air France.

Tel n'est pas le projet de Trust Together, que vous connaissez. Il s'agit au contraire de protéger Air France –et ses PNC- en créant un outil à coûts diminués pour exploiter les plus déficitaires de nos lignes, et reprendre l'offensive sur des routes ultra-concurrentielles où jamais Air France ne pourra reprendre pied dans les conditions d'aujourd'hui. Ceci passe, c'est incontournable, par des conditions PNC qui ne sont pas celles d'Air France aujourd'hui, en salaire, en temps de travail et en compositions d'équipage. Vous nous avez confirmé, lors de nos échanges, ce que nous savions déjà : jamais, en tant qu'organisations syndicales représentatives, vous n'accepterez de signer un accord de « mutualisation » sur l'ensemble de la population PNC de ces conditions inférieures dans la nouvelle compagnie (qui représenteraient au total un effort équivalent à environ 6% de la masse salariale PNC Air France). Dès lors, il n'existe pas d'alternative à la création de Boost sous la forme d'une nouvelle compagnie.

Pour répondre aux inquiétudes quant à une extension progressive de cette nouvelle compagnie (projet Boost) au détriment d'Air France, je vous ai indiqué qu'une « clause de périmètre » limitant celle-ci à 18 avions moyen-courrier et 10 avions long-courrier figurait dans le projet d'accord « pilotes » ouvert à la signature depuis le 8 février. J'ai indiqué que j'étais prêt à introduire cette même « clause de périmètre », pour la première fois, dans le futur accord collectif PNC. Pour vous donner une assurance encore plus forte, j'ai même indiqué qu'à la différence des autres clauses de votre accord collectif qui sont à durée déterminée, celle concernant la nouvelle compagnie (projet Boost) soit conclue à durée indéterminée.

C'est un engagement très fort, qui répond aux inquiétudes que vous avez exprimées.

La clause suivante, identique au projet d'accord pilotes, sera donc introduite au projet d'accord PNC :

« Air France s'engage à ce que la nouvelle compagnie (projet Boost) n'exploite pas plus de 10 avions long-courrier et 18 avions moyen-courrier »

S'agissant de la négociation de votre accord collectif, qui doit être aboutie avant le 28 février prochain, je vous réaffirme notre volonté d'aboutir à un compromis raisonnable, équilibré, pour un accord de longue durée. Les négociations doivent maintenant entrer –dès la semaine du 13 février car il reste peu de temps- dans une phase finale. De nouvelles propositions vous seront faites, intégrant un certain nombre de vos propositions et tenant compte de votre souhait d'un meilleur équilibre productivité/emploi PNC Air France, au profit de l'emploi PNC Air France.

J'ai entendu les craintes que vous relayez, je suis persuadé que l'engagement que je prends ici sera de nature à les apaiser.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidente et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Franck TURNER